

Luxembourg, le 8 juillet 2020

Madame la Ministre de la Justice
Sam Tanson
13, rue Erasme
Centre Administratif Pierre Werner
L-2934 Luxembourg

Conc. : Projet de loi portant

1° portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
2° modifiant

- 1) la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ;**
- 2) la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments ;**

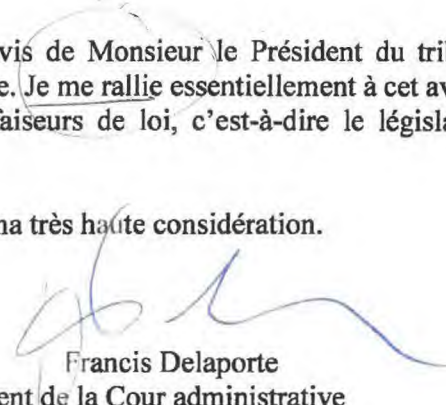
3° abrogeant

- 1) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les activités sportives, les activités culturelles ainsi que les établissements recevant du public, dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ;**
- 2) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments.**

Madame la Ministre,

J'ai l'avantage de vous faire parvenir en annexe l'avis de Monsieur le Président du tribunal administratif relativement au projet de loi sous rubrique. Je me rallie essentiellement à cet avis en espérant que cette fois-ci les autorités concernées, faiseurs de loi, c'est-à-dire le législateur, puissent en tenir compte suivant sa due valeur.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.


Francis Delaporte
Président de la Cour administrative